

a dépensé pendant plusieurs années pour ce parc des sommes variant de dix mille piastres au montant que l'on nous demande maintenant de voter. Pendant la discussion qui a eu lieu ici l'autre jour, relativement aux cours de l'amirauté, nous avons soutenu que les diverses parties du pays devaient être traitées de la même manière en ce qui concerne ces cours. Le gouvernement a reconnu cette prétention, et le ministre de la justice a même soutenu qu'il n'était pas juste de voter des deniers publics à une partie du Canada pour un certain objet, et de n'en pas accorder à une autre partie du pays pour un objet de même nature. Ce parc se trouve donc dans la même position. Il n'y a pas d'autres parcs dans tout le pays qui reçoive une subvention publique pour un pareil objet; et la prétention que la ville d'Ottawa souffre par suite de la forte dépense de deniers publics qui se fait ici, est trop absurde pour qu'on s'y arrête. En effet, Ottawa a été bâtie et est aujourd'hui soutenue en grande partie par l'argent que le parlement paie aux employés du service civil, et n'eût été cette dépense, on sait parfaitement que cette ville n'aurait jamais atteint les proportions très respectables qu'elle a aujourd'hui, et pour cette seule raison, cette prétention ne saurait tenir. Je vais proposer que cette somme soit retranchée du budget, et si je n'obtiens pas l'appui du comité sur ce point, je renouvellerai ma motion lors de l'adoption du budget en dernière épreuve, afin que les noms puissent être dûment enregistrés.

Je propose que cet item de \$6,000 pour le parc du Major soit biffé.

M. WILSON : Il est juste que le gouvernement reconsidère sa résolution sur ce point et décide s'il est réellement dans l'intérêt du public de dépenser chaque année \$3,000 à \$4,000 pour ce parc. Ce parc est réellement entretenu pour la ville, et celle-ci devrait être capable de le tenir dans un état raisonnable. Les habitants d'Ottawa ont beaucoup d'avantages par suite du choix de leur ville comme capitale, et ils devraient être en état d'entretenir leur parc. Il n'y a aucune raison pour que le gouvernement continue de l'entretenir et, par conséquent, j'espère que le comité va adopter cette résolution.

Le comité vote comme suit : Pour, 35; contre, 37.

M. SOMERVILLE : Je demanderai au ministre des travaux publics s'il ne serait pas à propos d'adopter pour ce parc le mode suivi pour l'entretien des terrains de Rideau Hall, en donnant les travaux à l'entreprise. L'honorable ministre s'attend à effectuer une économie considérable par ce mode, et j'espère qu'il l'adoptera pour ce parc.

M. WELSH : Il y a une belle serre dans ce parc, et j'aimerais à savoir où vont les fleurs.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Vous n'êtes pas ministre.

M. WELSH : Je ne prétends pas être ministre, et si je ne pouvais pas faire un meilleur ministre que celui que je regarde dans le moment, je n'en serais pas un bon. Il a attrapé une bonne raclée et il en recevra beaucoup d'autres s'il ne se corrige pas. Je veux savoir où vont les fleurs, à quoi elles servent, qui y a droit et à qui elles vont; de plus, si je puis aller demander une fleur pour mettre à ma boutonnière, comme j'en vois porter par plusieurs honorables députés de la droite.

M. LOVITT : Je puis dire à l'honorable député que j'ai été visiter cette serre pendant la première

M. JONES (Halifax).

session que j'ai passée ici, et que l'on m'a formellement déclaré que ces fleurs étaient destinées aux ministres.

M. SOMERVILLE : Nous devrions avoir les déclarations des honorables ministres sur ce point. J'ai visité la serre plusieurs fois, et j'y ai vu de très belles fleurs, mais il m'a été absolument impossible de découvrir qui y a droit. L'honorable ministre que cela concerne devrait nous dire qui a droit à ces fleurs, et pour quel objet on les garde dans la serre.

Sir HECTOR LANGEVIN : Les plantes sont gardées dans la serre jusqu'au printemps, alors qu'elles sont transplantées pour orner les jardins.

M. FISHER : Si l'honorable ministre visitait la serre, il verrait que la plus grande partie des plantes ne sont pas propres à être transplantées en pleine terre au printemps, mais qu'elles sont gardées, parce qu'elles fleurissent en hiver. Le ministre n'a pas répondu à la question de l'honorable député, savoir : ce que l'on fait de ces fleurs, pour qui on les garde et qui a la permission de s'en servir.

Sir HECTOR LANGEVIN : Personne.

M. WELSH : Je veux que l'honorable ministre des travaux publics me dise si, dans le cas où j'irais le matin lui demander une de ces fleurs, il pourrait me la donner.

Sir HECTOR LANGEVIN : Non.

M. WELSH : Alors, qui peut me la donner ?

Sir HECTOR LANGEVIN : Personne.

M. WELSH : Dans ce cas-là, personne n'a rien à y voir ! Je veux savoir à qui appartient cette serre, ou qui en a le contrôle. Je me propose d'y aller demain matin demander des fleurs, et si je ne trouve pas qui en a le contrôle, je prendrai tout ce que je pourrai emporter, et ensuite nous verrons qui a ce contrôle.

M. DAVIES (I. P.-E.) : L'honorable ministre peut penser qu'une somme de \$5,000 à \$6,000 pour des fleurs destinées à orner les tables des ministres est de très peu d'importance. Cela peut être ou ne peut pas être sujet à critique, mais nous voulons savoir si c'est le cas.

Sir HECTOR LANGEVIN : Ce n'est pas le cas.

M. DAVIES (I. P.-E.) : Dans ce cas-là, où vont les fleurs ?

Sir HECTOR LANGEVIN : Je l'ignore.

M. DAVIES (I. P.-E.) : Alors, l'honorable ministre est le seul homme ignorant dans cette chambre à ce sujet.

Sir HECTOR LANGEVIN : L'honorable député de Queen's est très savant.

M. DAVIES (I. P.-E.) : Je voudrais savoir pourquoi l'honorable ministre demande une augmentation de \$10,000 dans ce crédit.

Sir HECTOR LANGEVIN : J'ai déjà répondu à cette question. L'honorable député n'a pas droit de renouveler indéfiniment les questions auxquelles j'ai déjà répondu. Il peut trouver cela très amusant, mais il ne pourrait se prévaloir de sa position pour poser ainsi des questions auxquelles j'ai déjà répondu.